



# Avis à l'industrie

21 septembre 2010

**DESTINATAIRES :** TOUS LES IMPORTATEURS DE POISSON ET DE PRODUITS DE LA MER

**OBJET :** RETRAIT DE LA LISTE D'INSPECTION OBLIGATOIRE DE TOUS LES AVIS DE REJET POUR L'ANALYSE « FIR REQUIREMENT »

Nous vous informons que le 28 septembre 2010 tous les avis de rejet pour l'analyse « FIR Requirement » (exigence aux termes du *Règlement sur l'inspection du poisson* [RIP]) d'après l'analyse seront retirés de la [Liste d'inspection obligatoire](#) (aussi connue sous le nom de « Liste des alertes à l'importation ») de notre site web.

Les avis de rejet lié à cette analyse concernent des non-conformités à des exigences réglementaires telles que celles sur les documents sur le contrôle des procédés (pour les produits en conserve et les produits prêts-à-manger) et l'importation de mollusques crus ou vivants provenant de secteurs non agréés. Dans ces cas, le produit est refusé parce que l'importateur ne satisfait pas aux exigences de son permis d'importation et non parce que le produit a échoué à une inspection. Ainsi, ces rejets ne seront plus affichés sur la Liste d'inspection obligatoire contre un transformateur étranger, mais seront plutôt consignés dans le dossier de conformité de l'importateur et pris en considération lors de l'évaluation de la conformité de celui-ci aux exigences réglementaires.

Les importateurs de poisson et de produits de la mer sont responsables d'assurer la conformité du poisson et des produits de la mer et de satisfaire à toutes les exigences réglementaires canadiennes visant les titulaires d'un permis d'importation de poisson ou d'un permis d'importation avec Programme de gestion de la qualité (PGQ). Les importateurs qui ne se conforment pas à ces exigences font l'objet de mesures d'application, qui peuvent mener à la suspension, à la révocation ou au non-renouvellement du permis d'importation.

Les renseignements sur les exigences réglementaires canadiennes visant les importateurs de poisson sont accessibles sur le site web de l'ACIA, aux adresses suivantes :

[Titulaires de permis d'importation \(Importateurs de base\)](#)

url: <http://www.inspection.gc.ca/francais/fssa/fispoi/import/pol/basf.shtml>

[Titulaires de permis d'importation adhérant au Programme de gestion de la qualité des importateurs \(importateurs adhérant au PGQI\)](#)

url: <http://www.inspection.gc.ca/francais/fssa/fispoi/import/pol/qmppgqf.shtml>

Si vous souhaitez plus d'information, veuillez communiquer avec le bureau de l'ACIA de votre région.

Veuillez agréer mes salutations distinguées.

*originale signé par Terence McRae*

Terence McRae

Directeur

Division du poisson, des produits de la mer et de la production

Direction de la salubrité des produits agroalimentaires,

de la viande et des produits de la mer

Agence canadienne d'inspection des aliments